

CONDITIONS D'ELIGIBILITES DE L'AIDE A LA MOBILITE 2024/25

Critères sociaux de l'étudiant	Aides possibles	Zone Géographique	Montant		Conditions d'attribution		Durée d'octroi de l'aide		Documents à fournir obligatoirement
			Etudes	Stage	Etudes	Stage	Etudes	Stage	
Je suis boursier Je peux être éligible à	Aide du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR)	Europe et Hors Europe	400€/mois		L1 au M2 hors DU et DUETI		de 2 mois à 9 mois		1 - Notification définitive du Crous 2 - Convention de stage signée, tamponnée par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. et/ou contrat pédagogique signé, tamponné par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 3 - Attestation d'arrivée 4 - Attestation de présence
Je suis boursier et/ou mon quotient familial est inférieur à 19 190€	Fond pour les Echanges internationaux (FEI) financé par la CVEC	Hors Europe	400/mois	400/mois			2 à 12 mois		1 - Contrat pédagogique signé, tamponné par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 2- Contrat de mobilité signé, tamponné par l'UPEC, l'étudiant 3 - Attestation d'arrivée 4 - Attestation de présence
Quelque soit ma situation sociale Je peux être éligible à	Aide ERASMUS +	Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède,	430€/ mois	580€/mois	L2 au M2	L1 au M2	60 à 360 jours	1- Contrat de mobilité signé, tamponné par l'UPEC, l'étudiant 2 - Contrat pédagogique et/ou convention de stage signée, tamponnée par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 3 - Relevé de notes 4 - Rapport ERASMUS 5 - Attestation d'arrivée 6 - Attestation de présence	
		Groupe 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	375€/mois	525€/mois					
		Groupe 3 : Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	320€ /mois	470€/mois					
Erasmus + : si vous êtes boursiers national échelon 6 et 7 ou que vous avez un QF CAF inférieur ou égal à 551 € vous pouvez bénéficier de 250 € par mois supplémentaire. CLIQUEZ SUR CE LIEN.									
Erasmus +: Si vous voyagez en train ou en bus vous pouvez bénéficier d'un forfait de 50 € pour votre séjour									
Je ne suis pas boursier et/ou mon quotient familial est supérieur à 19 190€ Je peux être éligible à	Aide de l'UPEC	Europe (hors zone Erasmus)	250€ /mois		De la L1 au M2		De 2 à 12 mois		1 - Convention de stage signée, tamponnée par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 2 - Contrat d'études signé, tamponné par l'UPEC, l'étudiant et l'organisme d'accueil. 3 - Attestation d'arrivée 4 - Attestation de présence
		Hors Europe	350€/mois						

1. Les allocations ERASMUS+ se calculent au jour près, la mobilité ne doit pas commencer ni se terminer par un dimanche ou un jour férié soit du lundi au vendredi Cf Art.2.2 du contrat de mobilité Erasmus+

2. Les doctorants ont droit à une aide à la mobilité une fois durant leur cycle.

3. En cas de prolongation de séjour d'études du 1er au 2nd semestre de l'année universitaire, il est nécessaire d'effectuer une nouvelle candidature pour le 2nd semestre

4. Cette aide n'est pas un droit, elle est attribuée dans la limite des crédits alloués par nos bailleurs financiers pour chaque année universitaire. Elle reste donc facultative.